



LA MUNICIPALITÉ D'YVORNE AU CONSEIL COMMUNAL

Préavis n° 09-2024

Demande de crédit pour l'assainissement des collecteurs EU/EC de la route de Lausanne - étape 2

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

1. Objet du préavis

Le présent préavis a pour objet une demande de crédit de CHF 542'000.-- pour la seconde étape des travaux de remise en état du réseau d'assainissement et de mise en séparatif de la route de Lausanne, en l'occurrence dans le secteur "En Socrettaz - Les Glariers".

2. Introduction

Au vu des différentes constructions réalisées récemment, en voie d'achèvement ou projetées le long de la route de Lausanne, la Commune d'Yvorne a entrepris une étude d'assainissement des collecteurs sur l'ensemble de cette dévestiture afin de remettre en état les axes principaux, d'achever la mise en séparatif et de permettre un raccordement ad hoc de toutes les nouvelles constructions.

Les travaux de collecteurs principaux liés à la parcelle n° 532 (préavis 01-2023 - étape 1) étant terminés, il s'agit maintenant d'achever les travaux de mise en séparatif et de remise en état des collecteurs dans le secteur concerné, afin de garantir un assainissement remis à jour et conforme.

3. Description de l'étape 2

Cette seconde étape d'intervention s'intègre également dans l'étude hydraulique globale et le schéma directeur établi spécifiquement pour l'ensemble de la route de Lausanne. Elle prévoit les éléments suivants :

- 1) Réalisation d'un nouvel axe d'eaux usées en bordure de chaussée descendante vers la station Eni Suisse SA (tronçon B-C-D)
 - ⇒ réalisation d'un nouveau collecteur d'eaux usées (PVC Ø 200),
 - ⇒ mise en séparatif et raccordements EU des parcelles situées côté amont de la route de Lausanne sur le tronçon concerné,
 - ⇒ intégration des eaux usées provenant d'Aigle dans le nouveau collecteur EU, ce qui permettra de sortir les eaux usées du collecteur unitaire de route qui sera consacré à la collecte des eaux claires à l'issue du projet, celles-ci se dirigeant vers la nouvelle chambre de traitement des eaux de chaussée et au Torrent ;

- 2) Travaux de remise en état du collecteur de route en béton (B Ø 400) par gainage (tronçon A-B-C-E)
 - ⇒ réfection de cet axe qui est en mauvais état structurel et également attaqué par les eaux usées,
 - ⇒ création d'une chambre de contrôle intermédiaire pour permettre de scinder le tronçon en deux, mais également centraliser le raccordement des EC privées ;

- 3) Travaux de réfection du collecteur EU communal passant devant la Badouxthèque (tronçon F-E-G-H-I-J)
 - ⇒ réfection de cet axe EU qui est actuellement en mauvais état structurel en raison notamment de son affaissement mais également de contre-pentes générant une stagnation des eaux usées, le refoulement d'odeurs et le dégagement du sulfure d'hydrogène,
 - ⇒ réalisation d'un collecteur d'eaux claires entre la parcelle n° 2463 et la chambre n° 65, ce qui permettra aux futures constructions de Soretz de se raccorder dans les EC ;

- 4) Travaux de remise en état du collecteur EC Ø 600 sur 50 m à l'amont du Torrent et achèvement du séparatif (tronçon P-Q)
 - ⇒ réfection par gainage (résine thermo durcissable) du collecteur EC qui se trouve dans l'emprise de la digue de la Grande Eau et est en mauvais état structurel,
 - ⇒ une fois la mise en séparatif achevée, installation de filtres de traitement des eaux claires dans la nouvelle chambre de traitement n° 67, mise en séparatif de la chambre n° 22, ce afin de déverser les eaux claires prétraitées dans le Torrent et les eaux usées uniquement à la STEP, sans déversement.

Les travaux totaux représentent 4 tronçons à réfectionner et/ou changer, d'une longueur totale de 650 m environ.

4. Demandes d'autorisations, participations et subventions

Les travaux de remise en état concernent également un axe d'eaux claires commun entre Aigle et Yverne longeant la route de Lausanne et débouchant dans le Torrent d'Yverne, juste à l'amont de son embouchure avec la Grande Eau. De ce fait, une participation financière calculée au prorata des surfaces de bassins versants alimentant les axes d'eaux claires communs a été demandée à la Commune d'Aigle en 2022, laquelle a confirmé son engagement pour un montant total de CHF 148'800.-- sur l'ensemble de l'axe commun à réfectionner.

Une demande de participation a également été effectuée auprès du canton pour les travaux correctifs du collecteur bouchonné dans le cadre de l'ECF du Torrent d'Yverne. Celle-ci a été refusée compte tenu du fait qu'il s'agissait d'un axe communal et que la commune était en son temps partie prenante au chantier de l'ECF.

Le projet d'assainissement a été approuvé le 24 octobre 2022 par le canton. Les infrastructures de défense incendie ont été planifiées selon les demandes et en coordination avec l'ECA.

5. Calendrier prévisionnel

Le programme des travaux est le suivant :

- ⇒ janvier 2025 : réalisation de l'axe d'eaux usées au droit de la Badouxthèque,
- ⇒ février-mars 2025 : réalisation des travaux de gainage et des autres tronçons mentionnés ci-dessus.

La durée des travaux est évaluée à 2 mois environ, sous réserve des conditions météorologiques et de l'avancement du chantier.

6. Devis estimatif des travaux

Etabli sur la base d'offres rentrées en procédure sur invitation, le montant total des travaux s'établit comme suit :

Génie civil

Travaux de génie civil, y.c. collecteurs, chambres, et raccordements	CHF	320'000.00	
Travaux de gainage	<u>CHF</u>	<u>80'000.00</u>	CHF 400'000.00

Honoraires

Travaux d'ingénieur (phases SIA 3 partiel, 4 et 5)	CHF	37'650.00	
Frais d'inscription des servitudes	CHF	10'000.00	
Travaux de géomètre	<u>CHF</u>	<u>7'350.00</u>	CHF 55'000.00

Divers

Divers et imprévus (environ 10%)			<u>CHF 46'000.00</u>
Sous-total HT			CHF 501'000.00
TVA 8,1%, arrondie			<u>CHF 41'000.00</u>
TOTAL TTC			<u>CHF 542'000.00</u>

La participation de la Commune d'Aigle, de CHF 35'350.00 TTC pour cette seconde étape, lui sera facturée ultérieurement. Elle sera déduite du montant qui précède avant amortissement, la Commune d'Yvorne étant appelée à régler l'ensemble des factures dans l'intervalle.

7. Durabilité

7.1 Social

Sur le plan social, aucune information particulière n'est à citer.

7.2 Economique

Les travaux prévus ont fait l'objet d'offres d'entreprises locales, ce qui est un point favorable pour la région dans l'optique de l'économie circulaire. En outre, les efforts de mise en séparatif et de remise en état des collecteurs proposés par le projet contribueront à diminuer le taux d'eaux claires parasites dans le réseau d'eaux usées. Lors du raccordement du réseau d'Yvorne sur le réseau régional AERA, cela aura sans aucun doute un impact bénéfique sur les taxes à payer par la commune – et donc le citoyen – à l'association régionale, qui dépendra notamment du comptage d'eaux usées. Il s'agit d'une plus-value non négligeable en ce qui concerne la qualité des eaux rejetées dans le Torrent d'Yvorne.

7.3 Environnemental

Sur le plan environnemental, ces travaux permettront non seulement de contribuer aux efforts de séparation des eaux, en achevant la mise en séparatif qui voit actuellement des eaux usées se déverser dans le milieu naturel lors de fortes pluies. En outre, la nouvelle chambre de traitement des eaux de chaussées, réalisée dans le cadre de l'étape 1, pourra être équipée de filtres d'eaux claires une fois la mise en séparatif achevée, ce qui lui permettra de fonctionner pleinement.

10. Conclusions

En conclusion, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVORNE

- ⇒ Vu le préavis municipal n° 08-2024 concernant la demande de crédit pour l'assainissement des collecteurs EU/EC de la route de Lausanne - étape 2
- ⇒ Ouï le rapport des commissions chargées de rapporter sur cet objet,
- ⇒ Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

- 1) d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 542'000.-- pour l'assainissement des collecteurs EU/EC de la route de Lausanne - étape 2,
- 2) d'autoriser la Municipalité à emprunter CHF 542'000.-- au maximum, auprès de tout établissement bancaire, assurance, collectivité publique ou d'entreprises établi en Suisse et présentant de solides garanties financières.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ
le syndic le secrétaire



Edouard Chollet

Fabien Cathéla

Adopté en Municipalité le 30 octobre 2024

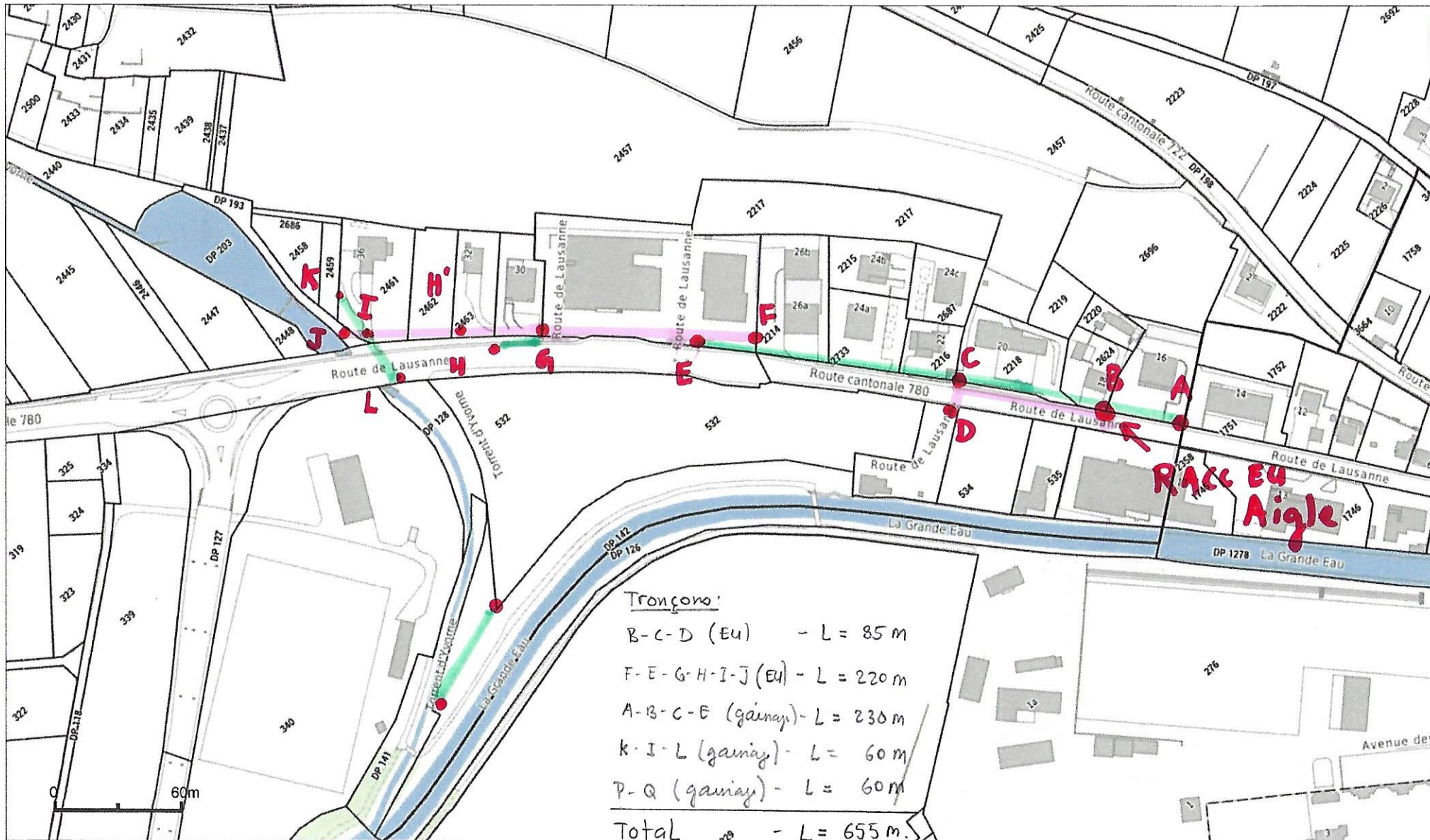
Délégué-municipal : M. Eric Minod

Annexe : plan de projet

Commune d'Yverne - Assainissement collecteurs Rte de Lausanne

Guichet cartographique cantonal

Etape 2.



Informations dépourvues de foi publique - Géodonnées Etat de Vaud, Office fédéral de topographie, OpenStreetMap